



POUR DE BONNES RAISONS

ARDEX FIX

Enduit de ragréage «éclair»

avec effet ARDURAPID

A base de ciment

Enduit à caractère de finition,
pour la réparation des sols

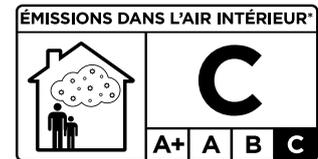
Pose des revêtements possible après 30 minutes

Primaire inutile
Prise rapide
Séchage rapide
Etirable à zéro

Pour le rebouchage de trous et de creux

Pour l'égalisation et le ragréage de différences
de niveaux et d'inégalités

Pour ragréage partiel



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



Fabricant avec certification
de management de la qualité et
de management environnemental
selon EN ISO 9001/14001

ARDEX GmbH
D-58430 Witten · B.P. 6120
Tél.: +49 (0) 23 02/664-0
Fax: +49 (0) 23 02/664-299
info@ardex.eu; info@ardex.ch;
info@ardex-france.fr
www.ardex.com

ARDEX FIX

Enduit de ragréage «éclair»



avec effet ARDURAPID, donnant lieu à un durcissement hydraulique rapide et à une fixation cristalline de la totalité de l'eau.

Domaine d'application :

Pour réparer les supports avant la pose de revêtements.
Pour reboucher trous, creux et fentes.
Pour égaliser les différences de niveaux sur chapes, panneaux d'agglomérés et autres dalles de construction.
Pour ragréer les inégalités sur chapes en ciment, en anhydrite et en asphalte coulé, planchers en béton, panneaux d'agglomérés, revêtements de sols en carreaux et en dalles.
Pour le ragréage partiel et la suppression de défauts et coups de truelle et de taloche dans les couches de ragréage anciennes et nouvelles.
Pour effectuer des travaux de ragréage de surfaces en couches de 0 à 4 mm d'épaisseur.
Pour l'intérieur.

Description :

Ciments spéciaux, poudre synthétique en dispersion et matières de charge de très fine granulométrie.
Gâché avec de l'eau, on obtient un mortier stable que l'on peut travailler pendant env. 5 minutes et dont la prise se fait par hydratation dans la demi-heure qui suit.

Préparation du support :

ARDEX-FIX, produit de ragréage «éclair», adhère pratiquement de manière indissoluble sur les supports tels qu'on les rencontre normalement dans le bâtiment.
Le support doit être sec, ferme, porteur, rugueux et exempt d'agents séparateurs.
Tous les résidus de colle doivent bien adhérer au support et leur propre résistance doit être suffisante.
Sur les surfaces peintes ou en matière synthétique, il est indispensable d'appliquer un primaire avec ARDEX P82, produit à base de résine synthétique.
En cas de doute, faire un essai préalable.

Application :

Ne gâcher que la quantité de mortier que l'on pourra mettre en œuvre pendant 5 minutes environ.
Verser de l'eau claire dans un récipient propre et y ajouter en remuant énergiquement la poudre nécessaire, pour obtenir un mortier exempt de grumeaux.
Dosage: environ 0,33 l d'eau pour gâcher 1 kg d'ARDEX-FIX, enduit de ragréage «éclair». Il sera possible de mettre le mortier en œuvre pendant 5 minutes environ par température de +18 à +20 °C. Les températures plus basses augmentent le temps de mise en œuvre, tandis que les températures plus élevées le raccourcissent.
Sur support non absorbant on appliquera ARDEX-FIX, en épaisseur d'au moins 1 mm. Les ragréages suffisamment durcis pourront être lissés par la suite avec ARDEX-FIX, fraîchement gâché à cet effet.
La pose de revêtements de sol est possible au bout d'une demi-heure. Avant de poser du parquet, laisser sécher pendant 1 jour environ.
Appliquer l'enduit de ragréage «éclair» ARDEX-FIX par températures supérieures à +5 °C.

Important :

L'enduit de ragréage «éclair» ARDEX-FIX ne s'emploie ni à l'extérieur, ni dans des endroits constamment mouillés.
Pour les travaux de ragréage sur grandes surfaces et en couches de plus de 4 mm, on emploiera ARDEX K15, enduit de lissage et d'égalisation ou encore ARDEX K 80 Chape mince.

Remarque :

Contient du ciment. Irrite les yeux et la peau. Peut provoquer de graves lésions oculaires. Conserver hors portée des enfants. Porter des gants et lunettes de protection.
Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stocker en endroit sec
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Continuer à rincer.
Après séchage, neutralité physiologique et écologique.
GISCODE ZP 1 = produit à base de ciment, pauvre en chromate.



ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Str. 45
D-58453 Witten

13

52117
EN 13813:2002

ARDEX FIX
Enduit de ragréage
EN 13813:CT-C20-F7

Résistance à la compression:	≥ 20 N/mm ²
Résistance à la flexion:	≥ 7 N/mm ²
Résistance à l'abrasion selon Böhme:	NPD
Résistance à la traction:	NPD
Valeur pH:	NPD
Réaction au feu:	E

Données techniques selon la norme de qualité ARDEX :

Proportion de mélange :	env. 0,33 l d'eau : 1 kg de poudre ou env. 1,65 l d'eau : 5 kg de poudre soit env. 1 vol. d'eau : 3 ¹ / ₂ vol. de poudre
Densité :	env. 0,86 kg/l
Poids du mortier frais :	env. 1,5 kg/l
Consommation :	env. 1,15 kg de poudre par m ² et mm Un sachet de 5 kg suffit pour un ragréage de 4,4 m ² env. à 1 mm d'épaisseur
Temps d'application (+20 °C) :	env. 5 mn
Praticabilité (+20 °C) :	env. après 30 mn
Temps de pose (+20 °C) :	env. après 30 mn
Dureté Brinell :	après 1 jour env. 20 N/mm ² après 7 jours env. 37 N/mm ² après 28 jours env. 40 N/mm ²
Chaises à roulette :	oui
Chauffage au sol :	oui
Marquage selon GHS/CLP :	GHS 05 «corrosif» Signalisation: danger
Marquage selon GGVSEB/ADR :	aucun
Conditionnement :	seau de 5 kg
Stockage :	Env. 12 mois dans un endroit sec et dans l'emballage d'origine fermé

Nous garantissons la qualité irréprochable de nos produits. Nos recommandations d'utilisation se fondent sur des essais et des expériences pratiques; cependant, elles ne peuvent constituer que des remarques générales sans garantie sur les propriétés, étant donné que nous n'avons pas d'influence sur les conditions de chantier et l'exécution des travaux. Les règles spécifiques au pays, dépendant des standards régionaux, prescriptions techniques et directives pratiques ou industrielles peuvent amener à effectuer des travaux selon des recommandations bien définies.

